



**CONTRE LA CASSE DU CODE DU TRAVAIL
POUR UN CODE DU TRAVAIL
QUI PROTEGE LES SALARIÉ-ES**



NOUS N'AVONS AUCUN DOUTE SUR LA NATURE **REGRESSIVE DE LA LOI TRAVAIL**



- *Inversion de la hiérarchie des normes (accord d'entreprise moins favorable que la loi)*
- *Suppression du repos quotidien de 11H consécutives*
- *Plafonnement de la majoration des heures complémentaires des temps partiels à 10%*
- *Plafonnement de la majoration des heures supplémentaires à 10%*
- *Allongement de la durée du travail sans compensation financière*
- *Plafonnement des indemnités prud'homales*
- *Facilitation des licenciements économiques*
- *Négociations triennales sur les salaires en cas d'accord de branche*
- *Un accord d'entreprise aura une durée déterminée (5 ans max)*
- *Fiscalisation des subventions des activités sociales des CE*
- *Et bien d'autres encore.....*

Le gouvernement et le MEDEF deviennent de plus en plus menaçants envers la CGT afin de discréditer le mouvement social engagé depuis maintenant plus de 3 mois.

Nous savons tous pourquoi ils agissent de la sorte car ce qu'ils souhaitent mettre en œuvre c'est le démantèlement de 80 ans de conquêtes sociales. C'est pour ces raisons que le gouvernement et le MEDEF avancent le fait que les syndicats sont des terroristes, des rétrogrades et des preneurs d'otages sans oublier de mentionner que les seuls raisonnables, responsables, humains et créateurs d'emplois ce sont eux.

Qui pourrait croire que ces hommes et ces femmes qui soi-disant nous veulent du bien, utilisent le 49.3, le chantage, les suppressions d'emplois, la remise en cause des acquis...

Après près de 4 mois de luttes, de mobilisations, de solidarité, atteignant 1.3 million de manifestants dans les rues le 14 juin 2016, la cgt exige toujours le retrait de ce projet de Loi. S'il doit y avoir une modernisation du code du travail, elle ne peut se concevoir dans le cadre d'une régression. L'évolution du code du travail doit renforcer les droits.

**La Cgt pour propose un Code du Travail du 21^{ème} siècle,
gage de nouveaux droits pour l'ensemble des salariés de ce pays.**

TOUS EN GRÈVE ET DANS LA RUE
MARDI 28 JUIN 2016
11h00 Jean Macé
Arrivée en Préfecture - Quai AUGAGNEUR
Remise des Votations citoyennes

<http://www.ud69.cgt.fr/>

#VotationTravail
la votation citoyenne
sur la Loi Travail.
Prenez la parole dans
les entreprises,
les administrations,
les lieux d'études,
les espaces publics.

Sur votationtravail.fr,
trouvez un bureau de vote,
organisez une votation,
annoncez-la sur une carte,
publiez les résultats.



@votationtravail
votationtravail.fr



Communiqué CGT, FO, CNT, FSU, CNT-SO, Solidaires et UNEF,

LE GOUVERNEMENT PRATIQUE LE DIALOGUE DE SOURD !

Massive, dynamique, combative, revendicative, la manifestation nationale unitaire d'hier à Paris et en province est une grande réussite. Elle illustre la détermination sans faille des salarié-e-s, des privé-e-s d'emploi, des jeunes et des retraité-e-s à gagner le retrait du projet de loi Travail et à obtenir de nouveaux droits.

Les organisations dénoncent une nouvelle fois les violences qui ont émaillé les abords de la manifestation. Leur service d'ordre a joué son rôle en assurant le bon déroulement du cortège syndical.

Les organisations demandent au gouvernement de garantir les bonnes conditions d'exercice du droit de manifester. Il est de sa responsabilité d'assurer la sécurité et le maintien de l'ordre.

Le Premier ministre assimile les manifestants à ceux qu'il qualifie de casseurs et rejette sa propre responsabilité sur les organisations syndicales en leur imputant le climat social qui se détériore.

Il veut interdire les manifestations ! Comme si en muselant la contestation, il réglait le problème ! C'est inadmissible !

Le gouvernement refuse d'entendre ! Il cherche à détourner l'opinion publique du cœur du sujet posé par le projet de loi. Les organisations quant à elles restent centrées sur : l'inversion de la hiérarchie des normes, les accords de développement et de maintien de l'emploi, les conditions de licenciement, le référendum d'entreprise, la médecine du travail. Autant d'éléments dans le projet de loi qui en l'état sont défavorables aux salariés.

Comment peut-il continuer de mépriser ainsi l'expression de millions de salarié-e-s, de privé-e-s d'emplois, de jeunes et de retraité-e-s ?

Comment peut-il refuser le dialogue que demandent les organisations depuis des mois ?

Le Président de la République reste silencieux après le courrier des organisations syndicales du 20 mai. Restera-t-il de marbre devant les milliers de votations que lui remettront les organisations le 28 juin prochain ?

D'ores et déjà des dizaines de milliers de votation pour le retrait du projet de loi sont recueillies. Les organisations appellent les salarié-e-s, les privé-e-s d'emploi, les jeunes, et les retraité-e-s à voter massivement.

Depuis trois mois se multiplient les pétitions, manifestations, grèves, occupations de lieu de travail... le rejet du projet de loi est bien réel et il demeure profondément ancré y compris dans l'opinion publique.

Les organisations appellent à poursuivre les actions revendicatives sous les formes décidées localement et à participer massivement aux journées de mobilisation nationales les 23 et 28 Juin prochains :

- Le 23 juin, pendant l'examen au Sénat (grèves, interpellations des parlementaires, rassemblements, manifestations, conférences de presse ...) ;
- le 28 juin prochain, date prévue du vote du Sénat, pour remettre la votation citoyenne auprès des préfetures et à la Présidence de la République pour la région parisienne et en organisant des grèves et des manifestations.

A Lyon, le 16 juin 2016.